LA MUNICIPALITÉ PROPOSE UNE JOURNÉE DE DÉCOUVERTE





DE 6 À 12 ANS

LUNDI **24 FÉVRIER** 2025

TARIFS : 15€ ET 12€ POUR LE 2^{ème} ENFANT DÉPART **Place de la mairie à 7H45**

RETOUR 18H00

PRÉVOIR LE PIQUE-NIQUE ET LE GOÛTER

RENSEIGNEMENT: PÉRISCOLAIRE@VERTLEPETIT.FR





LA MUNICIPALITÉ PROPOSE UNE JOURNÉE DE DÉCOUVERTE





DE 6 À 12 ANS

LUNDI **24 FÉVRIER** 2025

TARIFS: 15€ ET 12€ POUR LE 2^{ème} ENFANT

TARIFS : 15€ | DÉPART PLACE DE LA MAIRIE À 7H45

RETOUR **18H00**

PRÉVOIR LE PIQUE-NIQUE ET LE GOÛTER

RENSEIGNEMENT : PÉRISCOLAIRE@VERTLEPETIT.FR





INSCRIPTION EN MAIRIE AVEC FOURNITURE OBLIGATOIRE D'UNE ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE 2024-2025

AVANT LE 14 FÉVRIER 2025

A REMETTRE EN MAIRIE

Obligation de remplir une fiche sanitaire (disponible en mairie) et de communiquer une attestation d'assurance. Les encadrants ne prendront pas en charge les enfants sans ces documents.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e)		
Age (s):		
A participer à : SALON DE L'AGRICULTURE À PARIS ☐ Lundi 24 février 2025		
Autorise mon/mes enfant(s) à rentrer seul : □ Oui □ Non Autorisation de publication : □ Oui □ Non	Signature (obligatoire)	

IPNS - ne pas ieter sur la voie publique

INSCRIPTION EN MAIRIE AVEC FOURNITURE OBLIGATOIRE D'UNE ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE 2024-2025

AVANT LE 14 FÉVRIER 2025

A REMETTRE EN MAIRIE

Obligation de remplir une fiche sanitaire (disponible en mairie) et de communiquer une attestation d'assurance. Les encadrants ne prendront pas en charge les enfants sans ces documents.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e)	
Age (s):	
	a.
A participer à : SALON DE L'AGRICULTURE À PARIS ☐ Lundi 24 février 2025	
Autorise mon/mes enfant(s) à rentrer seul : □ Oui □ Non Autorisation de publication : □ Oui □ Non	Signature (obligatoire)

Les données personnelles recueillies sont réservées à usage unique dans le cadre des activités proposées par la municipalité. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification de ces données que vous pouvez exercer auprès de la municipalité.